

Désherbant & Antimousse

Jardin d'ornement et potager



■ Identification

nom	Désherbant & Antimousse - Jardin d'ornement et potager	
	Désherbant à action rapide	
Substance active	Acide pelargonique	
Concentration	CONCENTRE:	237,59 g/L (24,3 %)
	PRET A L'EMPLOI et SPRAY:	30,99 g/L (3,1 %)
Forme	liquide	
Utilisation	le contrôle ciblé des mauvaises herbes, graminées et mousses (en dehors du gazon)	
N° d'autorisation	CONCENTRE	10287G/B & L01994-070
	PRET A L'EMPLOI	10284G/B & L01995-070
	SPRAY	10283G/B & L02010-070

■ Caractéristiques

- Le Désherbant & Antimousse DCM permet le contrôle ciblé des mauvaises herbes, graminées et mousses (en dehors du gazon)
- Lutte contre les adventices annuelles les plus courantes telles que bourse-à-pasteur, séneçon vulgaire, ortie brûlante, galinsoga parviflora, chénopode blanc, mouron des oiseaux, renouée des oiseaux, pâturin annuel, panic pied de coq, ...
- Produit à base d'une substance active présente dans la nature. Il détruit les parties aériennes des plantes touchées. Il agit sur les plantes levées et est absorbé par les feuilles et les tiges vertes.
- Le produit possède une action rapide et efficace, même à basses températures. Les premiers effets sont visibles au bout de quelques heures.
- Le produit est non rémanent. Les semis et plantations sont possibles 3 jours après le traitement.
- Dès que les zones traitées sont sèches, elles sont à nouveau accessibles.
- Le produit peut être utilisé sur les terrains revêtus, non cultivables et les terrains meubles, non cultivés en permanence, entre les légumes et les plantes ornementales, sous les arbres ornementaux et fruitiers et sous les arbustes ornementaux. Il peut également être utilisé avant le semis ou la plantation de plantes ornementales et de légumes ou avant le réaménagement d'un gazon.



Désherbant & Antimousse

Jardin d'ornement et potager

■ Mode d'emploi

- Bien agiter avant l'utilisation.
- Le Désherbant & Antimousse DCM concentrée doit être dilué dans de l'eau.
- A appliquer avec un pulvérisateur à dos ou à pression sur une végétation sèche.
- Pulvériser la solution diluée sur les mauvaises herbes et les graminées à détruire jusqu'à ce que celles-ci soient complètement mouillées. Ne pas pulvériser à refus. Seules les parties vertes traitées directement vont mourir.
- Compte tenu de la dérive à cause du vent, appliquer le produit préférablement par temps calme.
- Utiliser une cloche de protection pour préserver les plantes avoisinantes. Elle doit être le plus proche possible de la surface du sol.
- En cas de repousse des mauvaises herbes, le traitement peut être répété.
- Ne pas pulvériser sur les gazons.
- Le produit n'agit pas quand il est appliqué sur le sol et n'empêche pas la germination des semences de mauvaises herbes. Il est donc inutile de l'appliquer préventivement sur une surface exempte de mauvaises herbes.
- Ne pas traiter les terrains revêtus, non cultivables (comme le bitume, le béton, les pavés, graviers), reliés à un réseau d'égouttage (caniveaux, avaloirs,...) ou à proximité des points d'eau (rivière, ruisseau, fossé, mare, puits,...).
- Seule l'application localisée sur des plantes bien développées est autorisée.

■ Dosage

- **PRET A L'EMPLOI et SPRAY:** Aucune dilution supplémentaire nécessaire.
- **CONCENTRE:**

Préparation de la solution diluée: 125 ml de produit + 875 ml d'eau (pour 10 m²)

Pour le dosage, utiliser le bouchon doseur et/ou les marquages sur l'emballage.

Petit pulvérisateur à main: verser 1 bouchon doseur bien rempli (50 ml) dans le pulvérisateur et ajouter de l'eau pour obtenir 400 ml de mélange (pour 4 m²)

Pulvérisateur à dos: verser 500 ml de produit dans le pulvérisateur et ajouter de l'eau pour obtenir 4 litres de mélange (pour 40 m²)

Les doses sont exprimées par surface de végétation à détruire. Maximum 100 ml de solution diluée par m².

	Pour lutter contre	Nombre max. d'applications
Toutes les cultures (à appliquer entre les lignes avec un pulvérisateur muni d'une cloche de protection, sans toucher la culture)	- Adventices graminées annuelles (après la levée des adventices) - Adventices dicotylédones annuelles (après la levée des adventices) - Mousses	4 par 12 mois, traitement localisé à intervalle de 30 jours
Terrains revêtus, non cultivables et terrains meubles, non cultivés en permanence		
Toutes cultures (avant le semis ou la plantation, entre les lignes, sans toucher la culture)*	- Adventices graminées annuelles (après la levée des adventices) - Adventices dicotylédones annuelles (après la levée des adventices)	1 par 12 mois, traitement localisé

*délai d'attente avant le semis ou la plantation: 3 jours



Désherbant & Antimousse

Jardin d'ornement et potager

■ Compatibilité des matériaux

Le produit ne tache pas les dalles et les pierres en basalte, granit ou béton. Des taches légèrement blanchâtres peuvent apparaître après le traitement mais disparaissent rapidement lors de pluie suivante. Tester d'abord la compatibilité d'autres matériaux sur un endroit non visible. Ne pas appliquer sur les dalles en résine synthétique et le marbre.

■ Conditions de stockage

Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un emballage bien fermé, dans un endroit frais, à l'abri du gel.
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

■ Emballages

Bidon 5 L	CONCENTRE (jusqu'à 400 m ²)	2 bidons/emballage (= 10 L)
Bidon 2,5 L	CONCENTRE (jusqu'à 200 m ²)	6 bidons/emballage (= 15 L)
Bouteille 1 L	CONCENTRE (jusqu'à 80 m ²)	12 bouteilles/emballage (= 12 L)
Bidon 2,5 L	PRET A L'EMPLOI (jusqu'à 25 m ²)	6 bidons/emballage (= 15 L)
Spray 750 ml	SPRAY (jusqu'à 7,5 m ²)	12 sprays/emballage (= 9 L)